

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

Commune de LOURCHES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la Maison des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR P. CARTIERRE, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX, MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MME M. JANKOWSKI-FOGAL, MR M. DUHEM, MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MR F. GUESMIA, MME P. CARLIER-BODA, CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR M. VASSEUR POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

MME C. BIHYA-BENALLAL POUVOIR A MME A. LEGRAND-MORIVAL

MR A. TISON POUVOIR A MME P. CARLIER-BODA

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON-DE CARVALHO

MME V. VOILLOT POUVOIR A MR F. GUESMIA

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

Excusés :

MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER, MR T. WOUTERS, MR. Y. SOULA, MME F. DRUMONT-MEHADJI

ABSENTS :

MME S. DELSART-DEGAND, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : MR F. GUESMIA

| Date de convocation | Date d'affichage | Membres en exercice | Présents | Procurations | Votants |
|---------------------|------------------|---------------------|----------|--------------|---------|
| 9 décembre 2022 | 9 décembre 2022 | 27 | 15 | 6 | 21 |

N°2022/67

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rubrique : FONCTION PUBLIQUE
S/Rubrique : Personnels titulaires et Stagiaires
Rapporteur : Didier FABRE

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante la modification du tableau des effectifs en date du 12 juillet 2022

Afin de taire face à l'évolution des besoins en termes de services apportés à la population ainsi qu'aux nécessaires ajustements liés à la gestion des carrières des agents, à la bonne adéquation emploi/compétences, il convient d'ouvrir, de supprimer et de transformer des postes.

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- La création du poste suivant :
Filière médico-sociale - catégorie B
Auxiliaire de Puériculture de classe normale à temps non complet (28 h)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2022/047 du 12 juillet 2022 portant modification du tableau des effectifs

Vu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tableau des effectifs à compter du 15 juillet 2022, conformément aux documents annexés à la présente et par voie de conséquence, de prendre les dispositions y afférentes.

DECIDE que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2022 (et suivants) - chapitre 012.

AUTORISE Madame le Maire à prendre les engagements et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Unanimité
Vote

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Publié le 16 décembre 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,



D. DUWEZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 059-215903618-20221215-D67_2022-DE

